

documents lorsque requis; et aussi que le comité de l'Economie interne et de la Comptabilité ait le pouvoir, sans ordre spécial de la Chambre, de prendre en considération toute matière affectant l'économie interne du Sénat sur laquelle Son Honneur le Président n'est pas appelé à agir par la *Loi portant modification de la Loi du Service civil, 1908*, et que ce comité fasse rapport de sa prise en considération à la Chambre avant d'agir.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Landry, Taylor (Leeds), Thompson et Watson, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet du dit restaurant.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que les honorables messieurs Crosby, Dennis, Dessaulles, De Veber, Domville, Donnelly, Farrell, Forget, Legris, McCall, McLean, Pope, Prince, Ratz, Robertson, C.P., Sharpe, Talbot, Taylor (Leeds), Thibaudeau, Todd et White, ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la Table, pour informer cette Chambre que Son Honneur le Président et les honorables messieurs Bostock, Boyer, Dennis, Douglas, Godbout, Gordon, Laird, Landry, McHugh, McLennan, Poirier, Power, C.P., Taylor (New-Westminster), Turriff et Webster, ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir comme membres du comité des deux Chambres sur la dite bibliothèque.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (B) intitulé: "Loi concernant la pollution des eaux navigables", est lu la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent de la Salubrité publique et de l'Inspection des aliments.

Conformément à l'ordre du jour, le Bill (A) intitulé: "Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer", est lu la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné que les règles 24 (a) et (b) et 63 soient suspendues relativement audit bill.

Le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité pour étudier le Bill (A) intitulé: "Loi codifiant et modifiant la législation des chemins de fer".

(En comité).

Le titre est lu et l'étude en est remise à plus tard.

Les articles 1 à 79, inclusivement, sont successivement lus et adoptés.

L'article 80 est lu et modifié comme suit:—

Page 34, ligne 30.—Au paragraphe (2) substituer le suivant:—

"(2) Le présent article ne s'applique pas aux transferts effectués au moyen d'un certificat dit *scrip* communément en usage, endossé en blanc, et transférable par livraison, lorsque ce certificat est émis par des compagnies dont les actions sont cotées et négociées à toute bourse reconnue. Des transferts d'actions effectués au